



République française - Département de la Haute-Saône

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE  
VALLEE DE L'OGNON

Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 17 octobre à 19h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 08/10/2013

Affichage le : 08/10/2013

Présents : Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Frédéric ROY de LACHAISE- Jean-Claude GAY- Dominique TRONCIN- Jean-Jacques NOËL- Roland DOMARTIN- Pascal LAFAILLE.

Absents excusés : Philippe BELUCHE (donne procuration à Frédéric ROY de LACHAISE) – Patrick MEUTELET (donne procuration à Jean-Pierre BORDY).

**OBJET : Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Bureau Syndical**

**Rapporteur** , Monsieur Jean-Pierre BORDY, Président

**Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Jean-Pierre BORDY :**

- ouvre la séance du Bureau Syndical,
- procède à la vérification du quorum.

**A l'unanimité, le Bureau Syndical :**

- nomme Jean-Jacques NOËL comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 26 août 2013

Les comptes-rendus et les procès verbaux des séances de Conseil Syndical peuvent être consultés au SMAMVO, et sont également transmis sous forme papier aux membres du Conseil Syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Président,  
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DE L'OGNON**  
Z.A. Corvée Sainte Anne – 70190 BOULOT  
Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : smambvo@wanadoo.fr



Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE  
L'OGNON

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 17 octobre à 19h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocation : 08/10 /2013

Date d'affichage : 08/10 /2013

**Présents** : Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Frédéric ROY de LACHAISE- Jean-Claude GAY- Dominique TRONCIN- Jean-Jacques NOËL- Roland DOMARTIN- Pascal LAFAILLE.

**Absents excusés** : Philippe BELUCHE (donne procuration à Frédéric ROY de LACHAISE) – Patrick MEUTELET (donne procuration à Jean-Pierre BORDY)

**Objet de la délibération : Renouvellement Contrat à Durée Déterminée d'un agent non titulaire sur un emploi permanent**

– Vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi-  
ÉTABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE

Le poste de Technicien Territorial en contrat à durée déterminé prend fin le 31 octobre 2013, le Président propose aux membres du Comité Syndical le renouvellement de ce contrat dans la proportion de 35h/35 pour une durée d'un an, à compter du 01 novembre 2013.

**Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :**

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.
- autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide financière

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

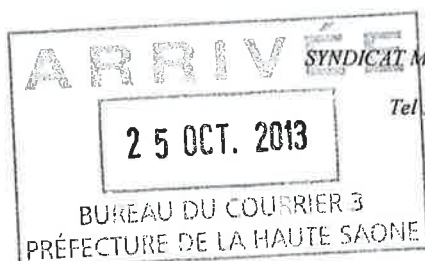
Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON  
Z.A. Corvée Sainte Anne – 70190 BOULOT  
Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : [smambvo@wanadoo.fr](mailto:smambvo@wanadoo.fr)



Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE  
L'OGNON

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 17 octobre à 19h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocation : 08/10 /2013  
Date affichage : 08/10 /2013

**Présents** : Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Frédéric ROY de LACHAISE- Jean-Claude GAY- Dominique TRONCIN- Jean-Jacques NOËL- Roland DOMARTIN- Pascal LAFAILLE.

**Absents excusés** : Philippe BELUCHE (donne procuration à Frédéric ROY de LACHAISE) – Patrick MEUTELET (donne procuration à Jean-Pierre BORDY)

**Objet de la délibération : Renouvellement Contrat à Durée Déterminée d'un agent non titulaire sur un emploi non permanent– Accroissement temporaire d'activité-**

ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3 1°DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE

Le poste de Technicien Territorial (recensement des zones humides) en contrat à durée déterminé prend fin le 31 janvier 2014, en effet la mission s'étend sur 3 ans, le Président propose aux membres du Comité Syndical le renouvellement de ce contrat dans la proportion de 35h/35 pour une durée de deux ans, à compter du 01février 2014 au 31 janvier 2016.

**Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :**

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.
- autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional Franche-Comté pour une aide financière

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON  
Z.A. Corvée Sainte Anne – 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : smambvo@wanadoo.fr





Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE  
L'OGNON

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 17 octobre à 19h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocation : 08/10/2013

Date affichage : 08/10/2013

**Présents :** Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Frédéric ROY de LACHAISE- Jean-Claude GAY- Dominique TRONCIN- Jean-Jacques NOËL- Roland DOMARTIN- Pascal LAFAILLE.

**Absents excusés :** Philippe BELUCHE (donne procuration à Frédéric ROY de LACHAISE) – Patrick MEUTELET (donne procuration à Jean-Pierre BORDY

;

**Objet de la délibération : Renouvellement contrat location véhicule de fonction**

Le contrat actuel de location du véhicule de fonction prendra fin en mai 2014, afin de bénéficier du meilleur tarif pour 2014, il y a lieu de signer un nouveau contrat avec Ford Business Partner

Le nouveau contrat est défini comme suit :

- Modèle : Ford Kuga
- Durée 36 mois
- Kilométrage : 105 000 km
- Loyer mensuel : 538.99 €

**Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :**

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce contrat
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Z.A. Corvée Sainte Anne – 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : smambvo@wanadoo.fr

25 OCT. 2013

BUREAU DU COURRIER 3  
PRÉFECTURE DE LA HAUTE SAONE



Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE  
L'OGNON

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 17 octobre à 19h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocation : 08/10 /2013

Date d'affichage : 08/10 /2013

**Présents** : Jean-Pierre BORDY- Bernard DUMONT-Frédéric ROY de LACHAISE- Jean-Claude GAY- Dominique TRONCIN- Jean-Jacques NOËL- Roland DOMARTIN- Pascal LAFAILLE.

**Absents excusés** : Philippe BELUCHE (donne procuration à Frédéric ROY de LACHAISE) – Patrick MEUTELET (donne procuration à Jean-Pierre BORDY)

**Objet de la délibération : Remboursement taxes foncières : Acquisition terrain  
Geneuille/Bussières**

Suite à l'acquisition des terrains sur la commune de Geneuille et la commune de Bussières, acte signé le 13 mai 2013 dans le cabinet notarié Philippe Achard, le Président propose aux membres du Bureau de rembourser au prorata la taxe foncière 2013 à l'ancien propriétaire. La taxe foncière annuelle s'élève à 122.00 €, il y a donc à rembourser la somme de 71.16 € (à savoir 7 mois).

**Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu, décide, à l'unanimité :**

- Autorise le remboursement au prorata
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.





Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Moyenne et Basse  
Vallée de l'Ognon

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

**Extrait du registre des délibérations**  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE  
L'OGNON

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 17 octobre à 19h00, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

**Objet de la délibération : Acquisition terrain sur les communes de Geneuille et Bussières**

Dans le cadre de la continuité écologique et des mesures compensatoires en partenariat avec la CAGB, le Président propose l'acquisition des terrains sur les communes de Geneuille et de Bussières, pour une superficie de 30 ha, appartenant à Madame CHAUSSE épouse CHARLET. Dans un premier temps, il propose la signature d'une promesse unilatérale de vente entre le propriétaire et le SMAMBVO, cette dernière est consentie jusqu'au 30 juin 2014.

**Le Bureau Syndical, l'exposé du Président entendu, décide, à l'unanimité :**

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre BORDY



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

